



Face à l'urgence climatique, la Région Bretagne réaffirme sa volonté d'agir pour moins de carbone, plus d'emplois, plus de cohésion, trois conditions d'un futur plus désirable.

Pour favoriser l'appropriation collective de l'enjeu climatique, la Région a pris l'initiative d'engager dès 2017 une large mobilisation d'acteurs, à travers la Breizh Cop. L'institution régionale a proposé aux acteurs régionaux de se saisir de la question climatique et des dynamiques de transitions, de partager des objectifs ambitieux, d'assumer des trajectoires exigeantes et a proposé pour cela de se doter collectivement de règles nouvelles. Elle a surtout repositionné le principe de l'engagement individuel et collectif, considérant que la mobilisation générale était la condition du succès, et le volontarisme un vecteur d'efficacité plus grand et plus puissant que celui de la contrainte.

CAHIER D'ACTEUR

Région Bretagne

CAHIER D'ACTEUR
N°61 février 2022

LA BRETAGNE DANS UNE SITUATION ATYPIQUE

Au niveau climatique, la Bretagne a un profil d'émissions de gaz à effet de serre unique en France : les émissions produites par l'agriculture sont les plus importantes (47 %), suivies par le secteur du transport (27%), puis par le secteur du bâtiment (19%). Ce profil d'émissions atypique résulte de l'histoire agricole du territoire. La Bretagne a émis 26,8 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2016, soit environ 5% des émissions nationales de gaz à effet de serre (correspondant au poids démographique de notre région).

La consommation d'énergie stagne depuis les années 2000 alors que l'on considère qu'une baisse annuelle d'au moins 1,5 % serait nécessaire. La croissance de la production d'énergie renouvelable reste faible : le développement se poursuit sur un rythme constant de + 3,5 % par an depuis 2005. Les productibles installés restent cependant loin des valeurs cibles pour 2020 : à titre d'exemple, seulement 1071 MW d'éolien terrestre ont été installés pour une valeur cible dans le SRCAE qui était de 1800 MW ; le solaire photovoltaïque suit la même dynamique : 257 MW installés pour une valeur cible de 400 MW. Coûteuse, la facture énergétique bretonne est évaluée à 7 milliards d'euros en 2017 et représente une source d'inégalités de plus en plus préoccupantes

Les effets du dérèglement climatique sont déjà visibles en Bretagne : les violentes tempêtes de l'hiver 2013-2014 ont ainsi entraîné à elles seules un recul du rivage de l'ordre de 14 mètres pour la plage de Vougot à Guissény, et jusqu'à 30 mètres sur le sillon de Talbert. La ressource en eau est de plus en plus sous pression et les arrêts de sécheresse se multiplient en Bretagne. Cette année le département d'Ille-et-Vilaine a été maintenu en vigilance sécheresse jusqu'au 31 octobre, les pluies de septembre n'ayant pas été suffisantes pour recharger les nappes.

La biodiversité bretonne est également fragilisée : 333 espèces sont actuellement menacées, ce qui représente 21% des espèces évaluées.

AMÉLIORER L'ARTICULATION DE LA SFEC AVEC LES POLITIQUES RÉGIONALES

La Région cheffe de file sur l'énergie et le climat,

La Région est un acteur clé du territoire dans la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique à plusieurs titres :

- la planification (SRADDET, SRDEII...);
- les aides au développement des énergies renouvelables ;
- les compétences en termes de transports et de mobilité ;
- les compétences économiques (aides à l'innovation, accompagnement des entreprises vers la transition énergétique...) et sur l'agriculture ;
- les compétences en termes d'emploi et de formation ;
- la mise en œuvre des fonds européens :
- les aides à la rénovation thermique des bâtiments publics et la rénovation de son patrimoine ;
- le pilotage du SARE...

Des outils communs et harmonisés

L'atteinte des objectifs climat-énergie régionaux et nationaux nécessitent :

- >> d'établir des indicateurs communs, simplifiés et opérationnels qui s'appuient sur un même format de découpage des émissions par secteurs et sous-secteurs.
- >> d'harmoniser le cadre des inventaires régionaux, grâce à un référentiel commun incluant aussi bien les méthodes que la fréquence de leur publication.
- >> d'aligner les calendriers d'élaboration des stratégies.

Prendre en compte les spécificités régionales

Les politiques nationales doivent être définies en tenant compte des spécificités régionales, telles que les caractéristiques démographiques, sociales, économiques ou géographiques, l'exposition aux risques climatiques, ou encore les ressources naturelles disponibles.

La Région Bretagne propose donc d'instaurer un

dialogue entre l'Etat et l'ensemble des régions pour territorialiser les objectifs de la future SNBC afin de spécifier les efforts de chacune des régions car la neutralité carbone à l'échelle nationale n'implique pas nécessairement une neutralité en tout point du territoire mais bien des trajectoires régionales compatibles entre elles en fonction de leurs caractéristiques territoriales (ainsi que le recommande le Haut-Conseil pour le climat dans son rapport annuel de 2020)

Il est ainsi proposé :

- >> de territorialiser la SNBC et la PPE, un impératif pour faciliter leur appropriation par les acteurs ;
- >> d'introduire dans ce dialogue des éléments de comptabilité de l'empreinte carbone pour une meilleure répartition de l'effort de réduction des GES ;
- >> d'adapter les outils financiers correspondants (en fonction des objectifs régionaux) : tarifs d'achat régionalisés, dispositifs spécifiques d'appui, ...
- >> de mettre en place des outils dédiés de planification et de financement des énergies marines, face à la spécificité électrique bretonne.

RENFORCER LES CAPACITES D'ACTION SUR LES SPECIFICITES REGIONALES

Les énergies marines, une priorité pour la Bretagne

La stratégie de développement des énergies marines renouvelables votée par l'Assemblée régionale en 2016 proposait des objectifs ambitieux – plus de 3 GW de potentiels immédiats - pour la contribution de ce mode de production électrique à l'évolution du mix électrique régional.

Compte tenu du potentiel de vents, courants et marées au large des côtes bretonnes, ces ambitions seront à réinterroger à l'aune des nouvelles ambitions de la SFEC

L'ambition énergétique et climatique croise ainsi une ambition de diversification industrielle du territoire, et donc des opportunités d'emplois, de métiers et de compétences importantes ; cela rend nécessaire le fait d'accorder un regard particulier au développement de ces filières sur le territoire, dans

le respect des enjeux environnementaux, de concertation et de co-construction.

Une stratégie H2 qui s'appuie sur la maritimité du territoire

La Bretagne s'est dotée d'une stratégie opérationnelle de développement de l'hydrogène, en appui sur les dynamiques de boucles locales et la spécificité maritime du territoire. L'hydrogène est un vecteur important pour l'optimisation des productions d'électricité décarbonée partout sur le territoire : la mobilisation des infrastructures portuaires régionales, la décarbonation des flottes maritimes – pêche, liaisons maritimes ... - le développement de filières industrielles maritimes dédiées sont des spécificités dont il faut tenir compte dans l'élaboration des politiques publiques concertées.

Vers une agriculture bas carbone

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent un pilier économique de la Bretagne, qui a structuré son développement et son rayonnement tout au long de ces cinquante dernières années. La nécessaire transition écologique qui partout s'impose pour répondre aux défis du XXIème siècle suppose d'organiser la mutation de ces secteurs, essentiels à la vitalité de notre territoire, et de faire en sorte qu'ils deviennent les moteurs d'une nouvelle économie verte et décarbonée.

L'omniprésence de l'agriculture en Bretagne, terre d'élevage par excellence, confère à ce secteur d'activité une responsabilité particulière pour amorcer cette nouvelle dynamique. Emettrice à elle seule de 47% des émissions de gaz à effet de serre (18% à l'échelle nationale), les activités agricoles sont au premier chef concernées par les enjeux d'atténuation de notre région. Il convient, dans cette approche, de tenir compte de la disparité existant en matière d'émissions de gaz à effet de serre nettes d'origine agricole par rapport à d'autres territoires puisque le potentiel de production agricole et agroalimentaire de la Bretagne va au-delà de la simple autonomie alimentaire pour le territoire breton. C'est un point dont il faudra tenir compte pour scénariser les efforts de l'agriculture et de

l'agroalimentaire bretons dans la réduction de leur empreinte carbone globale. C'est également un point qui nécessitent une meilleure mobilisation des aides nationales et européennes centrées sur la transition des exploitations.

L'adaptation face au changement climatique

Le SRADDET breton fixe comme objectif le déploiement d'une stratégie en matière d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie, dénommée « Breizh Hin », a été votée lors de la session du Conseil régional en 2019. Ce premier document de cadrage identifie les impacts du dérèglement climatique actuels et futurs en Bretagne, ainsi que les enjeux majeurs pour le territoire. La stratégie définit 6 axes pour adapter le territoire aux impacts du changement climatique :

- la connaissance et l'observation,
- la gouvernance et la formation des acteurs du territoire,
- l'éducation et la sensibilisation,
- l'aménagement du territoire et la gestion des risques,
- la préservation des ressources naturelles,
- l'accompagnement des acteurs économiques.

Cette stratégie sera révisée au l'aune des priorités de la SFEC.

Des moyens d'actions à renforcer

Aux responsabilités doivent correspondre des moyens. Des financements supplémentaires sont nécessaires pour soutenir les investissements et le fonctionnement. Les besoins d'investissement pour la transition énergétique des transports, la rénovation énergétique des lycées ou encore la mutation des places portuaires sont significatifs. La transition nécessite une capacité d'animation et d'accompagnement auprès des ménages, des entreprises et de la société civile. Il semble ainsi nécessaire d'attribuer une part de la contribution climat-énergie aux régions pour la mise en œuvre du SRADDET et les investissements en faveur de la transition énergétique.